

Financement de la recherche : suite aux évolutions liées à MIFID 2, quelle organisation mettre en place au sein des sociétés de gestion ?



Bertrand GIBEAU
Associé,
Directeur Général Délégué
REINHOLD & PARTNERS



Geoffroy REISS
COO Framlington Equities
AXA IM



Frédéric SURRY
Directeur des investissements Actions
et Obligations Convertibles
BNP PARIBAS IP



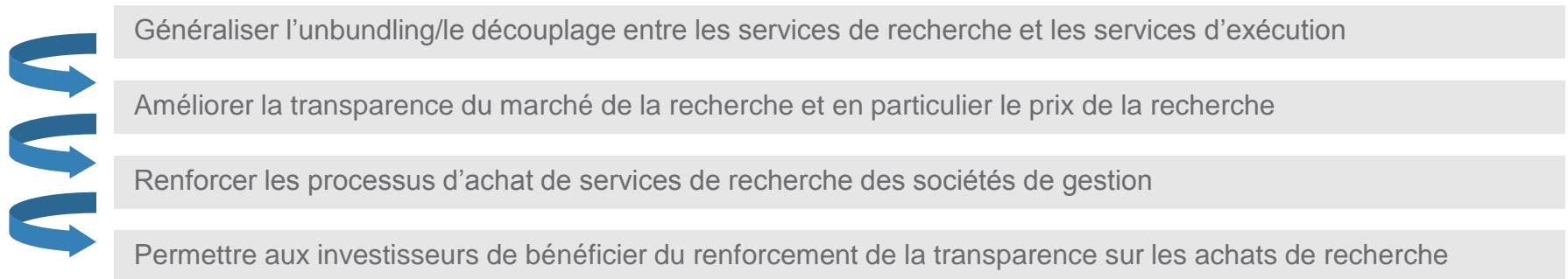
Jean-Christophe JARDIN
CEO
FINFEES



David ANGEL
CEO France
ITG

LE PRINCIPE DE LA REFORME

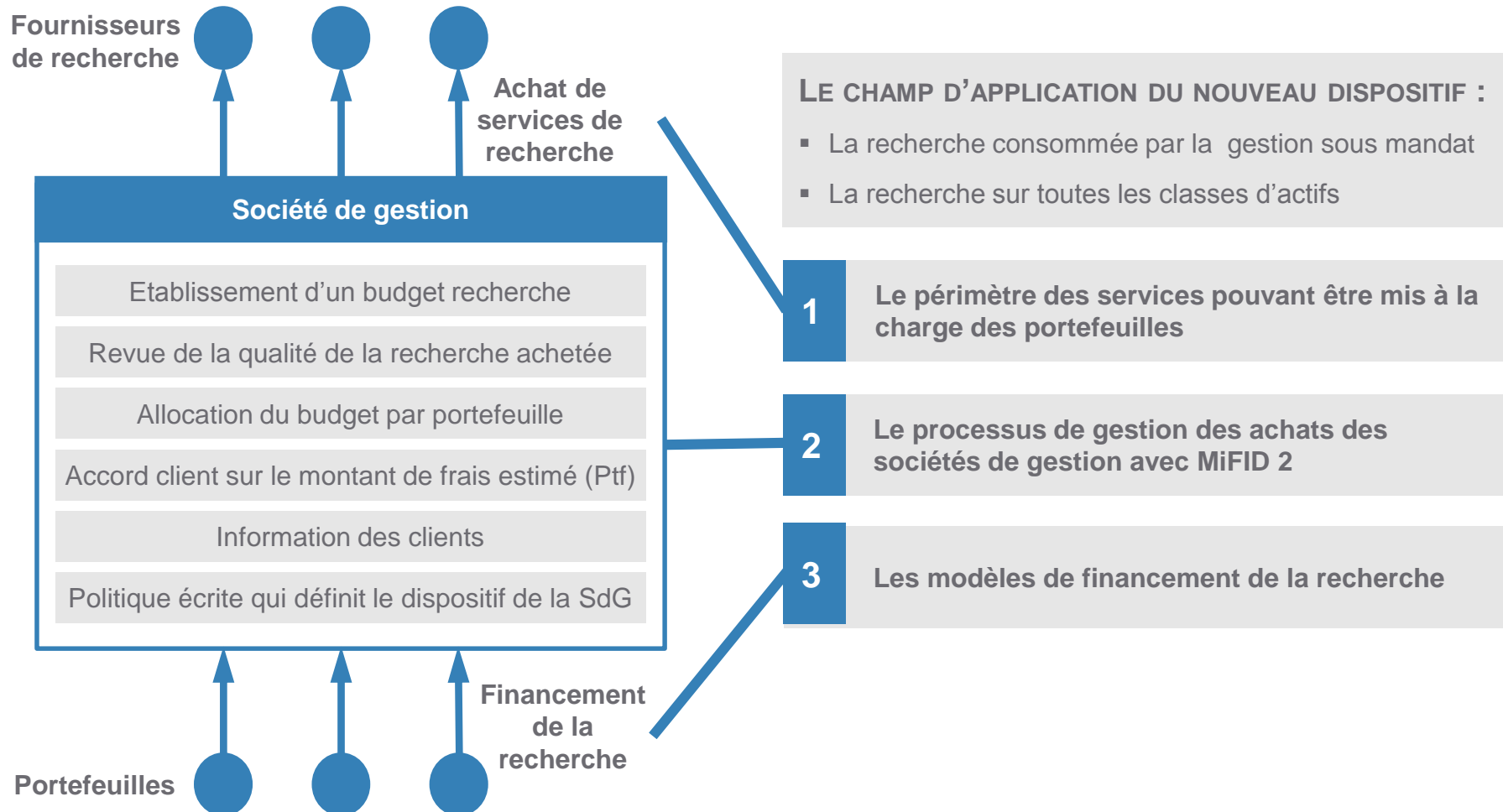
L'objectif de la Commission Européenne est de **généraliser le découplage/l'« unbundling »** entre **recherche et exécution** au niveau de l'industrie afin de définir les principes **d'un marché de la recherche transparent, concurrentiel et efficace.**



LE PLANNING DE MISE EN PLACE



LE NOUVEAU CADRE RÉGLEMENTAIRE



LES MODÈLES DE FINANCEMENT ENVISAGÉS

Les actes délégués laissent la possibilité aux sociétés de gestion de choisir entre 3 modèles de financement pour la recherche

	P&L	RPA	CSA Classique	Remarque
Réglementaire	=	=	=	Les trois modèles de financement sont possibles d'un point de vue réglementaire
Gestion opérationnelle	+	=	-	Le modèle CSA est complexe à gérer d'un point de vue opérationnel (sauf cas d'un CSA unique géré par le RTO)
Financement recherche fixed income	+	+	-	Le financement de la recherche fixed income n'est pas possible dans le cas d'un modèle CSA classique
Aspects financiers et fiscaux	-	-	?	Discussions en cours au niveau des associations professionnelles sur le régime TVA de la recherche
Service clients	-	=	+	Les directions commerciales des leaders de l'industrie privilégient le modèle CSA
Dimension internationale	-	-	+	Le modèle CSA devrait rester le modèle de référence dans les autres régions du monde (US, Asie)

LES ENJEUX :

Plusieurs enjeux majeurs pour les asset managers de taille intermédiaire et de petite taille :

La directive ne prévoit pas de clause de proportionnalité pour les petites SGP

Les sociétés de gestion n'ont pas de référence pour valoriser leurs besoins de recherche

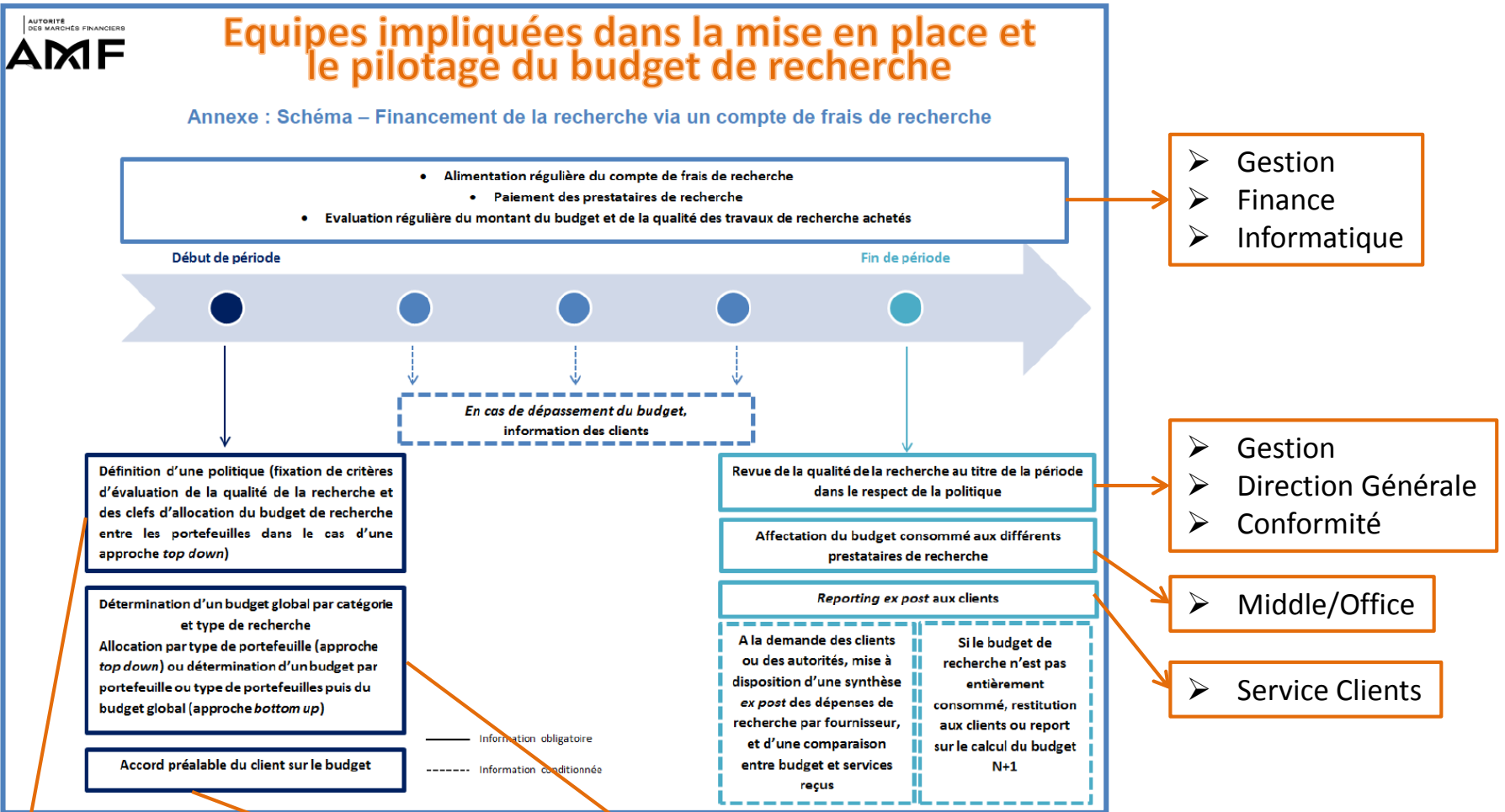
LA DÉMARCHE DU GROUPE DE TRAVAIL :

Le groupe de travail suit une démarche en trois étapes :

Echanger entre acteurs buy-side et leur permettre d'avoir un même niveau de compréhension de la réglementation

Définir une approche homogène pour la gestion des achats de recherche externe

Faire émerger des solutions opérationnelles pour répondre aux besoins des membres



- Gestion
- Finance
- Informatique

- Gestion
- Direction Générale
- Conformité

- Middle/Office

- Service Clients

- Gestion
- Conformité
- Juridique

- Juridique
- Service Clients

- Gestion
- Conformité

Une nouvelle réglementation qui implique tous les départements d'une société de gestion